

# TOUVOIS MAG'

N°88 • JUIN 2023



[www.touvois.fr](http://www.touvois.fr)

18 rue de Nantes  
44650 TOUVOIS  
Tél. 02 40 31 64 05

 Touvois



## Activités

### Du 2 mai au 7 juillet 2023

- **Aquagym - aquabike** :
  - mercredi 11h45 - 12h30
  - lundi 18h30 - 19h15
- **Natation adulte** : lun. 18h30 - 19h15
- **Ecole de natation** : mer. 9h45 - 10h45
- **Jardin aquatique** : mer. 11h - 11h30
- **Apprentissage (+6ans)** :
  - lundi, mardi et jeudi : 17h-17h30 / 17h45-18h15
  - mercredi : 9h30 - 10h / 10h15 - 10h45

### Du 10 juillet au 31 août 2023

- **Aquagym - aquabike** : lun. 18h15 - 19h
- **Natation adulte** : lun. 18h15 - 19h
- **Apprentissage (+6ans)** :
  - du lundi au vendredi
  - 9h15 - 9h45 - 10h00 - 10h30
  - 10h45 - 11h15 - 11h30 - 12h00



L'espace aquatique de plein air "Le Château d'O" est ouvert d'avril à octobre.

Il propose l'accès à trois bassins (natation, ludique, pataugeoire) entourés d'une plage en bois exotique. Un espace détente et des bains de soleil sont à disposition dans un environnement convivial.



Site web : [www.sudretzatlantique.horanet.com](http://www.sudretzatlantique.horanet.com)  
 Mail : [accueilchateaudo@ccsudretzatlantique.fr](mailto:accueilchateaudo@ccsudretzatlantique.fr)  
 Tel : 02 40 26 31 37  
 Facebook : Piscines Océane et Château d'O



## Horaires

### Du 2 mai au 9 juillet

- ❖ Mercredi : 14h00 - 18h00
- ❖ Vendredi : 12h15 - 13h15
- ❖ Samedi : 14h00 - 18h00
- ❖ Dimanche : 9h30 - 12h30

### Du 10 juillet au 31 août

- ❖ Du lundi au vendredi : 10h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
- ❖ Samedi : 14h00 - 18h00
- ❖ Dimanche : 9h30 - 12h30

### Du 4 septembre au 1er octobre

- ❖ Mercredi : 14h00 - 18h00
- ❖ Vendredi : 12h15 - 13h15
- ❖ Samedi : 14h00 - 18h00
- ❖ Dimanche : 9h30 - 12h30

## Information

- ✓ Les tickets, cartes et abonnements sont exclusivement valables pour la saison en cours.
- ✓ La carte familiale (3 enfants et +) sera délivrée sur présentation du livret de famille.
- ✓ Modes de règlement : carte bancaire, chèques, chèques vacances ou espèces.
- ✓ Les enfants de -8ans doivent être accompagnés par un adulte en tenue de bain.
- ✓ La fermeture des bassins à lieu 15 min avant la fermeture de l'établissement.
- ✓ Casiers disponibles sur demande à l'accueil.

## SOMMAIRE

4 EN BREF, CLIN D'OEIL

6 ECHOS DU CONSEIL

11 BÂTIMENTS  
ET PERSONNEL11 VOIRIE URBANISME  
ENVIRONNEMENT13 TECHNOLOGIES  
NOUVELLES

15 ENFANCE JEUNESSE

19 VIE ASSOCIATIVE

21 VIE INTERCOMMUNALE

23 ETAT-CIVIL

24 MANIFESTATIONS

## MOT DU MAIRE



Chères Touvoisiennes, chers Touvoisiens,  
Nous sommes arrivés à mi-parcours de la mandature municipale, j'aurais bien des sujets à évoquer, je ne retiendrais que le positif pour notre commune.

Vous, nous... venons de traverser économiquement, politiquement et sur le plan sanitaire, une période mouvementée mais ne perdons pas espoir, tout finira par redevenir normal.

En tout cas, l'équipe municipale aidée par toutes les instances poursuit son action de développement, de structuration et de redynamisation de la commune.

J'en profite pour vous demander de méditer sur cette phrase : « *Le temps qui passe pour les citoyens est loin d'être le temps qui passe pour les élus* ».

Les dossiers avancent et évoluent, c'est ainsi que vous découvrirez très prochainement le démarrage officiel des travaux de la salle des sports. Un nouveau périscolaire est en cours de réflexion et d'études au sein du Conseil Municipal. A l'ordre du jour se trouvent également les travaux de réaménagement de la rue de l'église. L'amélioration de la sécurité devient plus que prioritaire, les accidents récents démontrent l'urgence de gérer ce projet.

Toutefois, sachez que les contraintes sont nombreuses et coûteuses. Par exemple, il va nous falloir enfouir toutes les lignes aériennes (EDF/ téléphone) mais également réviser de fond en comble les réseaux des eaux usées, pluviales et service des eaux.

Un chantier important nous attend pour septembre 2023, et il nous concerne tous puisqu'il s'agit de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune. Il ne faudra pas hésiter à vous mobiliser en nous faisant part de vos remarques, souhaits, demandes à travers des registres qui seront ouverts et disponibles en mairie.

Ces projets seront complétés par celui de réaliser encore plus d'économies d'énergie, en installant un éclairage public à LED, par exemple.

Je suis obligé d'avoir à rappeler qu'il faut penser à prendre soin de notre environnement, alors s'il vous plaît : ne sortez pas vos sacs poubelles jaunes trop tôt. Il existe un calendrier à disposition ; les dépôts sauvages au pied des containers sont inadmissibles et irrespectueux, alors mobilisons-nous... « Le Bien-Vivre à Touvois » doit être notre maxime.

Je souhaite à toutes et à tous, une belle période estivale et que vos projets aboutissent dans les meilleures conditions.

Claude LE CALVEZ

## Touvois Mag'

Mairie de Touvois  
18 rue de Nantes  
44650 TOUVOIS  
Tél. 02 40 31 64 05  
www.touvois.fr

Directeur de la publication :

M. le Maire Claude LE CALVEZ

Comité de rédaction : Mme Anne BOIZIAU

Nombre d'exemplaires : 950

Conception et impression : IMPRIMERIE 2000

25, rue du Château d'eau - 44116 VIEILLEVIGNE  
Tél. 02 51 31 08 40

L'Imprimerie 2000 respecte l'environnement  
et est labellisée IMPRIM'VERT.

Crédits photos : Adobe Stock

## RECTIFICATIF

Le 6 avril dernier, un article de presse paru dans Ouest-France relatait que le maire de Touvois annonçait « bientôt la retraite » du médecin installé dans le pôle médical de la commune...

Evidemment, il n'en est rien ; le docteur AUTRAND a normalement réagi à cette information auprès des services de la commune.

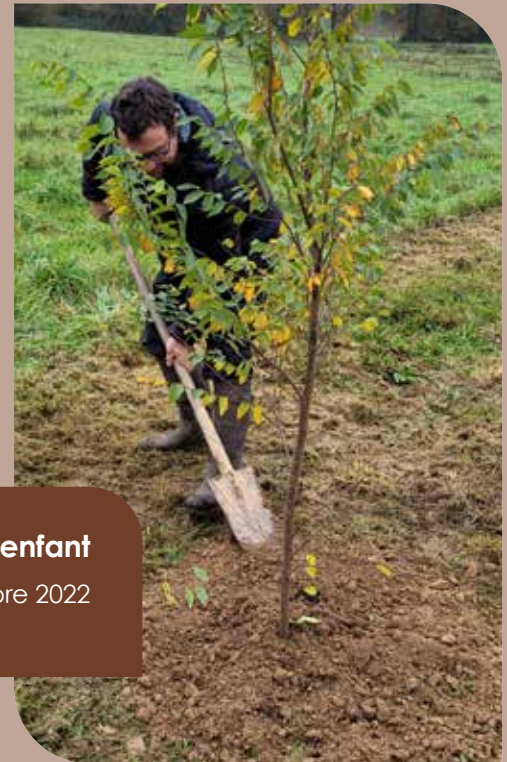
Je démens fermement cette annonce et déplore que la journaliste concernée n'ait pas accepté d'apporter un rectificatif afin de rassurer les patients du docteur concerné.





**Marché de Noël**  
26 novembre 2022





Un arbre, un enfant

2 décembre 2022



12<sup>ème</sup> Soirée  
cinéma espagnol  
18 mars 2023



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022

### ➤ SALLE DES SPORTS : VALIDATION DE L'APD (avant-projet définitif)

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif que le maître d'œuvre, le Cabinet AUXILIUM ingénierie a établi.

Il rappelle que lors du conseil municipal du 29 septembre dernier il a été approuvé l'avant-projet sommaire.

Le projet va donc se poursuivre lors de cette étape pour que la réhabilitation et l'extension de la salle des sports de TOUVOIS se réalise.

Le coût prévisionnel des travaux en phase APD établi par le maître d'œuvre est de 1 419 358,13 € HT comprenant :

01 VRD	72 900.00€
02 DESAMIANTAGE DEMOLITION	133 740.54€
03 GROS ŒUVRE	129 554.30€
04 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	438 209.09€
05 ISOLATION THERMIQUE INTERIEURE	254 765.50€
06 ELECTRICITE	71 681.00€
07 PLOMBERIE	43 292.00€
08 MENUISERIE EXTERIEURE SERRURERIE	35 100.00€
09 CARRELAGE FAIENCE	38 387.70€
10 SOL SPORTIF REVETEMENT DE SOL	100 322.00€
11 EQUIPEMENTS SPORTIFS	73 701.00€
12 PEINTURE	27 705.00€
<b>MONTANT PREVISIONNEL TOTAL HT</b>	<b>1 419 358.13 €</b>

Cette estimation ne comprend pas le montant des missions et honoraires de la maîtrise d'œuvre, des bureaux d'étude et de contrôle.

Ce projet peut bénéficier de subventions de la part de l'Etat au titre de la Région, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

En fonction de l'estimation des dépenses subventionnables et des subventions attendues, le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit à ce jour comme suit :

La participation de la commune de TOUVOIS s'élève en conséquence à 790 869,81€ soit 51% du coût total du projet.

Nature des investissements	Estimation APD
VRD (lot 1)	72 900.00 €
Construction	1 346 458.13 €
Sous total	1 419 358.13 €
Missions études et honoraires MO	130 318.50 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 549 676.63 €</b>

Origine des financements	Montant subventionnable HT	% subvention	Montant HT
REGION	1 419 358.13€	10 %	141 935.00€
DETR :			
- Construction (lot 1)	1 346 458.13€		
- Missions	130 318.50€		
<b>TOTAL</b>	<b>1 476 776.63€</b>	<b>35 %</b>	<b>516 871.82 €</b>
DSIL			100 000.00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>758 806.82 €</b>
MAITRE OUVRAGE			<b>790 869.81 €</b>
<b>MONTANT TOTAL TRAVAUX HT</b>			<b>1 549 676.63 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE cet avant-projet définitif,
- HABILITE M. le Maire à déposer le permis de construire correspondant,
- AUTORISE M. le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises pour les marchés de travaux et à signer tout document se rapportant au projet,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région, de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2022

### ➤ TARIFS 2023 SALLES - BATIMENTS - CIMETIERE

Suite à la commission finances du 26 octobre 2022, Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de la salle des fêtes, de la salle du DOUAVIT, des bâtiments communaux et des concessions du cimetière comme suit :

Salle du Douavit	Hors commune 2023	Commune 2023
Location salle	35,00 €	- €

Cimetière - Tarifs	Concessions 2023
15 ans	175,00 €
30 ans	395,00 €
50 ans	1 390,00 €
Taxe d'Exhumation	225,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 17 voix pour et 1 absence - DECIDE d'instaurer les tarifs salles, bâtiments, cimetière 2023, tel que présentés dans les tableaux ci-dessus annexés.

### ➤ CIMETIERE : TARIF CAVEAU D'ATTENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil a fixé en mars 2021 un tarif de 1 110,00 € pour les caveaux d'urgence. Ainsi chaque année sont réalisés plusieurs caveaux d'attente qui sont ensuite revendus aux familles en même temps que la concession.

Suite à une augmentation des tarifs, Monsieur le Maire propose de répercuter cette augmentation.

Ainsi le tarif passerait de 1 100,00 € à 1 165,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE à 1 165,00 € le tarif des caveaux d'attente.

### ➤ TARIFS 2023 RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle que les prix des repas ont été fixés pour le 1<sup>er</sup> septembre 2022 au tarif de 3,92 € le prix du repas enfant et 1,50 € le prix du panier repas dans le cadre d'un P.A.I. et une pénalité de retard de 15 € et de 5 € pour non inscription, et ce, pour l'année scolaire 2022/2023. Il propose que soit envisagée une augmentation des tarifs, suite aux évolutions de tarifs de notre prestataire.

En effet, ce dernier nous a signalé qu'au vu des augmentations des denrées alimentaires et des masses salariales, le prix des prestations a été majoré au 1<sup>er</sup> novembre 2022 de 12,74%. Il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix du repas enfant seulement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il a été étudié en commission finances le 26 octobre dernier le nouveau tarif qui serait de 4,42 € au 01/01/2023 et pour l'année scolaire 2022/2023.

Il est proposé de ne pas modifier les autres tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs suivants :
- 4.42 € pour le prix du repas enfant, et ce, pour l'année scolaire 2022/2023,
- 1.50 € le prix d'utilisation du service de restauration scolaire, pour les enfants apportant leur panier-repas dans le cadre d'un P.A.I.,
- 15 € pour dépôt de dossier en retard,
- 5 € pour non inscription dans les délais.

### ➤ TARIFS 2023 ACCUEIL DE LOISIRS PERICENTRE PERISCOLAIRE

Madame Valérie SORIN, adjointe à l'enfance, rappelle que les tarifs appliqués à l'accueil de loisirs péricentre et périscolaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 ont été votés le 21 juin 2022.

Or, aujourd'hui des augmentations sont nécessaires et ont été examinées en commission finances le 26 octobre dernier en tenant compte notamment de l'augmentation du tarif du repas du restaurant scolaire au 01/01/2023.

Il est proposé de procéder aux augmentations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme mentionné dans le tableau ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les nouveaux tarifs ci-dessus appliqués à l'accueil de loisirs péricentre et périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### ➤ OPERATION UNE NAISSANCE UN ARBRE : DEMANDE DE FINANCEMENT A LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Monsieur le maire rapporte que l'opération « une naissance un arbre »

peut être financée par la Région Pays de la Loire.

En effet Monsieur GRONDIN Jean-Paul et Madame BOIZIAU Anne expliquent que ce projet de plantations s'inscrit dans une démarche qualitative et cohérente vis-à-vis des enjeux

- respect de la démarche qualitative et cohérente avec les enjeux de préservation de la biodiversité du territoire,
- utilisation d'essences locales non invasives,
- protection des plantations par du paillage biodégradables ou naturel,
- projet pédagogique de sensibilisation du grand public (événements participatifs avec la population),
- mobilisation des professionnels du végétal,
- engagement de la commune d'entretenir durablement les arbres inclus dans le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- D'adhérer à l'opération régionale « Une naissance un arbre » et d'en accepter le règlement
- De solliciter l'aide financière forfaitaire régionale au prorata du nombre d'arbres qui seront plantés
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de candidature et à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**ACCUEIL DE LOISIRS**

% d'augmentation ALSH	3,50%
-----------------------	-------

PROPOSITION DE TARIFS 2022-2023							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes et extérieur
Tarifs à l'heure N-1	0,44	0,47	0,77	1,03	1,30	1,43	1,55
<b>Proposition tarifs à l'heure 2022-2023</b>	<b>0,46</b>	<b>0,49</b>	<b>0,80</b>	<b>1,07</b>	<b>1,35</b>	<b>1,49</b>	<b>1,61</b>
1/2 journée matin (9h00 - 12h00)	1,38	1,47	2,40	3,21	4,05	4,47	4,83
1/2 journée AM (13h30 - 17h00)	1,61	1,72	2,80	3,75	4,73	5,22	5,64
1/2 journée matin + repas (9h00 - 13h30)	6,49	6,63	8,02	9,24	10,50	11,13	11,67
1/2 journée AM + repas (12h00 - 17h00)	6,72	6,87	8,42	9,77	11,17	11,87	12,47
journée + repas	8,10	8,34	10,82	12,98	15,22	16,34	17,30

Repas	4,42
Petit-déjeuner	0,60
Pénalité de retard au-delà de 19h00	5,00

**ACCUEIL PERICENTRE ET PERISCOLAIRE**

% d'augmentation PERI	3,50%
-----------------------	-------

PROPOSITION DE TARIFS 2022-2023							
QF	0 - 300	301 - 500	501 - 700	701 - 900	901 - 1100	1101 et +	autres régimes
Tarifs à l'heure N-1	0,85	0,90	1,18	1,46	1,73	1,94	2,12
<b>Proposition tarifs à l'heure 2022-2023</b>	<b>0,88</b>	<b>0,94</b>	<b>1,23</b>	<b>1,52</b>	<b>1,80</b>	<b>2,01</b>	<b>2,20</b>
Repas	4,42						
Petit-déjeuner	0,60						
Pénalité de retard au-delà de 19h00	5,00						
Absence non justifiée (périscolaire)	2,50						

**SEJOURS ENFANCE JEUNESSE 2023**

Coefficient appliqué à la journée ALSH	2,3
--	-----

	0 - 300	301-500	501-700	701-900	901-1100	1101 et +	autres régimes et extérieur
TARIF HEURE ALSH	0,46	0,49	0,80	1,07	1,35	1,49	1,61
TARIF JOURNEE ALSH	8,10	8,34	10,82	12,98	15,22	16,34	17,30
TARIFS SEJOURS 3 jours / 2 nuits SEJOUR 1	55,89	57,55	74,66	89,56	105,02	112,75	119,37
TARIFS SEJOURS 4 jours / 3 nuits SEJOUR 2	74,52	76,73	99,54	119,42	140,02	150,33	159,16
TARIFS SEJOURS 5 jours / 4 nuits SEJOUR 3	93,15	95,91	124,43	149,27	175,03	187,91	198,95
TARIFS SEJOURS 6 jours / 5 nuits SEJOUR 4	111,78	115,09	149,32	179,12	210,04	225,49	238,74

**TARIFS JEUNESSE 2023**

**TARIFS TICKET ANIMATION JEUNESSE (TAJ)**

Ticket animation jeunesse 2022	10€00
Ticket animation jeunesse 2023	12€00

**TARIFS DES SORTIES ET DES ACTIVITES**

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF 1 Activité sur site ou soirée	TARIF 2 Sortie sans prestataire	TARIF 3 Sortie avec prestataire < à 10€00	TARIF 4 Sortie avec prestataire de 10 à 12 €00	TARIF 5 Sortie avec prestataire de 12 à 15€00	TARIF 6 Sortie avec prestataire de 15 à 20€00	TARIF 7 Sortie avec prestataire de 20 à 25€00	TARIF 8 Sortie avec prestataire de 25 à 30€00
0 - 300	2,00€	2,50€	4,50€	5,50€	7,00€	9,50€	12,00€	14,50€
301-500	2,40€	3,00€	5,40€	6,60€	8,40€	11,40€	14,40€	17,40€
501-700	2,80€	3,50€	6,30€	7,70€	9,80€	13,30€	16,80€	20,30€
701-900	3,20€	4,00€	7,20€	8,80€	11,20€	15,20€	19,20€	23,20€
901-1100	3,60€	4,50€	8,10€	9,90€	12,60€	17,10€	21,60€	26,10€
1101 et +	4,00€	5,00€	9,00€	11,00€	14,00€	19,00€	24,00€	29,00€
Hors commune	4,80€	6,00€	10,80€	13,20€	16,80€	22,80€	28,80€	34,80€

de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire et intègre des événements participatifs avec la population, par exemple avec les écoles, par invitation des familles concernées.

Il est rappelé le règlement d'intervention de la Région Pays de la Loire pour ce type d'opération. Cette dernière s'adresse aux communes volontaires s'engageant à planter un arbre sur leur territoire pour chaque naissance enregistrée à leur registre d'état civil. Les communes ainsi adhérentes au label « Une naissance un arbre » bénéficient d'une subvention régionale directe ou via une participation collaborative avec les associations départementales des maires en fonction du nombre de naissances de l'année passée.

L'aide financière régionale forfaitaire couvre les dépenses liées à l'achat des plants, à la préparation du sol au paillage et à la protection individuelle, de 15 € par arbre. La région met à disposition des communes engagées un kit de communication pour la mise en œuvre des manifestations locales et organise un temps de valorisation régionale de l'ensemble des initiatives en présence de la presse.

Les projets sont appréciés au regard de différents critères :

**➤ FIXATION LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que le 21 juin 2022, il a été autorisé à signer un contrat de mandat de gestion locative avec une agence immobilière pour le logement communal situé au 9 rue du bourg de la chatte.

Le logement va être loué au 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Il est nécessaire de fixer le loyer mensuel du logement. Ce montant a été discuté à la commission des finances le 26 octobre dernier.

Ainsi, il est proposé un loyer de 393 euros net pour le futur locataire

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- FIXE le montant de ce loyer correspondant à 393 euros.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022**

**➤ BAIL PROFESSIONNEL AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le local au pôle santé de l'ancienne kinésithérapeute est à ce jour inoccupé. Il propose qu'une habitante de Touvois, Madame Tania PEREIRA CAETANO, y exerce sa profession de psychologue. Pour cela, un bail professionnel doit être conclu avec elle. Il propose, suite à avis de la commission finances, les conditions tarifaires suivantes :

- un loyer mensuel de 300,00 euros, dans un bail de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et loyer applicable au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce bail professionnel avec Madame Tania PEREIRA CAETANO,
- DECIDE que le loyer applicable à compter du 01/04/2023 sera de 300 euros.

**➤ BIBLIOTHEQUE DE TOUVOIS : REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS**

Vu les présentations effectuées en Bureau intercommunal, les 1<sup>er</sup> décembre 2021 (avis favorable sur l'harmonisation), le 1<sup>er</sup> juin 2022 (avis favorable sur le nombre et la durée des prêts) et le 12 octobre 2022 (discussion d'échange sur les tarifs).

Madame Anne BOIZIAU présente un projet de règlement intérieur et les tarifs à appliquer avec la bibliothèque de Touvois dans un document annexe.

Elle rappelle que la mise en réseau des bibliothèques du territoire intercommunal poursuit plusieurs objectifs :

- partages de compétences entre les bibliothécaires,
- circulation de collections permettant d'accroître le nombre de documents accessibles,
- des économies d'échelle permettant de diversifier les animations et

les collections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 voix pour et une abstention :

- DECIDE de la gratuité de l'inscription à la bibliothèque,
- ADOpte le règlement intérieur de la bibliothèque de Touvois et tarifs (dans document annexe).

### ➤ TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE TOUVOIS À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROGRAMME EXPÉRIMENTAL « REMPLACEMENT DES BOULES ET BALLONS FLUOS, MATÉRIELS VÉTUSTES ET ÉNERGIVORES »

Monsieur Alain PINABEL présente la convention à conclure avec TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE dans le cadre de la mise en œuvre du programme expérimental « Remplacement des boules et ballons fluos ».

Considérant que les points lumineux de type ballons à vapeur de mercure dit « ballons fluos » sont interdits à la vente depuis 2015.

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les points lumineux de type boules éclairant vers le ciel seront interdites dans le but de réduire la pollution lumineuse des territoires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 2 abstentions :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE-ATLANTIQUE accompagnement de la commune de Touvois à la rénovation du patrimoine éclairage public dans le cadre du programme expérimental « remplacement des boules et ballons fluos, matériels vétustes et énergivores.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023

### ➤ RPE : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LEGE CORCOUE-SUR-LOGNE ET TOUVOIS

Le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance pour la période 2019-2022 arrive à son terme. Pour poursuivre le partenariat avec la CAF, la commune doit élaborer un nouveau projet de fonctionnement qui sera valable pour la période 2023-2027.

Pour rappel, le Relais Petite Enfance est un service mutualisé avec les communes de Touvois et de Corcoué-sur-Logne.

Aussi, le nouveau projet a été élaboré en partenariat avec ces deux communes ainsi qu'avec les représentants de la CAF. Il s'appuie sur un nouveau référentiel des relais petite enfance. Le Décret du 25 août 2021 remplace le nom de RAM (Relais des Assistantes Maternelles) par RPE (Relais Petite Enfance).

Les missions sont définies autour de deux principaux publics :

- L'information et l'accompagnement des familles,
- L'information et l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel.

Ce nouveau référentiel des relais précise :

- le fonctionnement des RPE (locaux, matériel, itinérance, projet de fonctionnement...),
- Le choix des missions renforcées avec une aide financière supplémentaire de 3 000 € de la CAF (quelque soit le nombre de missions choisies).

Lors de sa réunion du 16 novembre 2022, le comité de pilotage a validé la mission renforcée suivante :

- la promotion de l'accueil individuel.

Il a également émis un avis favorable à un renfort administratif de 3,5 heures hebdomadaire, afin de permettre à l'agent du Relais Petite Enfance d'accomplir et de piloter les projets et missions renforcés.

Au niveau financier, en comptabilisant le renfort administratif, le budget prévisionnel annuel 2023 s'établit à 57 235 €. Le montant de l'aide des partenaires serait de 51 058 € (dont 3 000 € de missions renforcées).

Le reste à charge pour les trois communes est évalué à 6 177 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention de partenariat pour la gestion du relais petite enfance de Corcoué sur logne Legé et Touvois.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

### ➤ ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est rappelé que cette participation facultative a été actualisée le 23 février 2022 au niveau des montants et des modalités de calcul. Ainsi il est proposé de revoir chaque début d'année les tarifs à appliquer pour toute demande de branchement déposée à compter du 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

Monsieur le Maire propose, après avis favorable de la commission finances, de maintenir les montants 2022 pour les demandes de branchements faites à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

-DECIDE DE MAINTENIR LA PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA FACON SUIVANTE :

- pour toute construction neuve en « lotissement » et en zone artisanale 1 500 € par logement,
- Pour toute construction neuve hors lotissement et hors zone artisanale : 2 800 € par logement,
- pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau : 2 800 €,
- pour les constructions existantes déjà dotées d'un raccordement, mais non conforme : 1 500 €,
- PRECISE que ces tarifs s'appliqueront pour toute demande de branchement déposée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 et seront révisés chaque année.

### ➤ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) cœur de bourg cœur de ville pour 2020/2026 dans le cadre du dispositif de soutien aux territoires du conseil départemental de Loire atlantique : lancement consultation de maîtrise d'œuvre pour le plan guide opérationnel.

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération du 31 mars 2021 autorisant le Maire à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt « cœur de bourg cœur de ville » du département de Loire atlantique dans la cadre du dispositif du soutien aux territoires 2020-2026 pour accompagner financièrement les projets de développement de la commune.

Le département de Loire atlantique nous a averti en juin 2021 que notre candidature avait été retenue et nous demande par courrier du 12 janvier 2023 de poursuivre notre démarche en élaborant un plan guide opérationnel. Celui-ci doit comprendre un diagnostic territorial de la commune, une définition des enjeux du cœur de bourg et aussi un plan d'action sous la forme d'un plan guide avec un scénario par site à enjeux.

Un tel document ne peut être élaboré que par un professionnel de l'urbanisme et de l'architecture. Ainsi, une consultation de maîtrise d'œuvre doit être engagée.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation de MOE pour engager l'élaboration du plan guide opérationnel comportant : RC, CCP, notice technique, DPG, AE.

Il sera demandé en parallèle une aide financière au conseil départemental de Loire atlantique.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 16 voix pour et 1 abstention

- AUTORISE Monsieur le maire à lancer une consultation de MOE à suivre pour engager l'élaboration du plan guide opérationnel (PGO) comportant : RC CCP notice technique, AE.
- AUTORISE Monsieur le MAIRE à solliciter une subvention pour l'élaboration du PGO au département de Loire Atlantique.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

### ➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Sous la présidence de M. Alain PINABEL, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	1 231 787,79 €
Recettes	1 474 675,85 €
Excédent de 2022	242 888,06 €
Excédent reporté de 2021	321 549,93 €
Excédent de fonctionnement de fin de clôture	564 437,99 €

#### Investissements

Dépenses	464 130,42 €
Recettes	603 426,44 €
Excédent de 2022	139 296,02 €
Excédent reporté de 2021	262 975,74 €
Excédent d'investissement de fin de clôture	402 271,76 €
Restes à réaliser :	
Dépenses d'investissement	177 684,71 €
Recettes d'investissement	42 225,27 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget communal.

### ➤ AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DE LA COMMUNE

Après exposé de Monsieur le Maire, et sur avis de la commission des finances, les résultats 2022 sont affectés au Budget Primitif 2023 comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté (art. 002 R) : 164 437,99 €

#### INVESTISSEMENT

Excédent de fonctionnement capitalisé (art.1068 R) : 400 000,00 €

Résultat d'investissement reporté (art.001 R) : 402 271,76 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2022 du budget de la commune.

### ➤ VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, les subventions aux associations suivantes :

- Bibliothèque	2 585,70 €
- FTBC	1 575,00 €
- Mikado	260,00 €
- Historien du Pays de Retz	50,00 €
- Ecole Saint-Louis	1 800,00 €
- UNC	100,00 €
- Fédération des chasseurs	700,00 €
- Athlétic Sud Retz	325,00 €
- Age d'or	180,00 €
- Touvois animation	300,00 €
- ADMR	300,00 €
- ADAR 44	140,00 €
- APPEL Saint-Michel	232,00 €
- TSVC	300,00 €
- Association Courir avec	200,00 €

**9 048,20 €**

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :  
- APPROUVE les subventions aux associations pour 2023.

### ➤ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Considérant que par les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales et du code général des impôts, il appartient à l'organe délibérant de fixer les taux des taxes.  
Par délibération du 22 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière bâtie (TFPB) : 30,91%
- Taxe foncière non bâtie (TFPNB) : 46,15%.

Depuis 2020, le taux de Taxe Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale, soit 16.73%.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Vu l'avis de la commission finances défavorable à toute augmentation, il est proposé de maintenir le taux de la TFPNB à 46.15% et le taux communal de la TFPB à 30.91%.

De même il est proposé de conserver le taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à 16.73%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote :  
- pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) un taux de 30.91%,

- pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) un taux de 46.15%,

- pour la taxe habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au taux de 16.73%.

### ➤ BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNE

Après avis de la commission finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dépenses et les recettes à prévoir pour l'exercice 2023 comme suit :

Soit en section de fonctionnement :

- Dépenses :	1 530 516,79 €
- Recettes :	1 530 516,79 €

Soit en section d'investissement :

- Dépenses :	1 574 690,64 €
- Recettes :	1 574 690,64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2023 de la commune,

- AUTORISE le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune.

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	CA 2022	BP 2023
Charges à caractère général	546 135.78 €	729 950.00 €
Charges de personnel	467 075.79 €	509 400.00 €
Autres charges de gestion courante	199 459.39 €	210 195.00 €
Atténuation de produits		
Charges financières	9 371.98 €	17 327.07 €
Charges exceptionnelles	247.61 €	500.00 €
Provisions	3 025.00 €	5 000.00 €
opérations ordre cession terrains	3 327.52 €	
operations ordre amortissements	3 144.72 €	3 144.72 €
Dépenses imprévues		55 000.00 €
Virement à la section d'investissement		
<b>Résultat de Cloture</b>	<b>564 437.99 €</b>	
<b>Total</b>	<b>1 796 225.78 €</b>	<b>1 530 516.79 €</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes	CA 2022	BP 2023
Remboursement sur rémunération	1 140.54 €	
Produits des services, du domaine	145 528.16 €	151 200.00 €
Impôts et taxes	699 503.24 €	646 222.80 €
Dotations, subventions, part.	590 953.42 €	538 656.00 €
Autres produits de gestion courante	27 161.89 €	30 000.00 €
Produits financiers		
Produits exceptionnels	10 388.60 €	
Reprise sur provisions		
Vente terrains et biens		
Opérations ordre travaux régie		
Atténuation de charges		
Excédent antérieur reporté	321 549.93 €	164 437.99 €
<b>Total</b>	<b>1 796 225.78 €</b>	<b>1 530 516.79 €</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses	CA 2022	BP 2023
Restes à réaliser		177 684.71 €
Dépenses imprévues		50 000.00 €
Opérations patrimoniales	65 747.20 €	
Emprunts	42 916.39 €	80 633.08 €
Immobilisations incorporelles	17 655.12 €	62 826.00 €
Subventions équipements		28 480.63 €
Immobilisations corporelles	170 850.93 €	164 919.01 €
Travaux en cours	27 800.44 €	1 000 147.21 €
Installations techniques	139 160.34 €	10 000.00 €
Déficit antérieur		
<b>Résultat de Clotûre</b>	<b>402 271.76 €</b>	
<b>Total</b>	<b>866 402.18 €</b>	<b>1 574 690.64 €</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

Recettes	CA 2022	BP 2023
Restes à réaliser subventions		42 225.27 €
Virement prévisionnel de la section de fonct.		
Affectation excédent fonctionnement N-1	300 000.00 €	400 000.00 €
FCTVA	91 815.76 €	79 126.39 €
Taxe aménagement	42 851.40 €	10 000.00 €
Subventions	96 539.84 €	17 922.50 €
Emprunt		620 000.00 €
Opérations ordre amortissements	6 472.24 €	3 144.72 €
Opérations ordre cession terrains		
Opérations patrimoniales	65 747.20 €	
Excédent antérieur reporté	262 975.74 €	402 271.76 €
<b>Total</b>	<b>866 402.18 €</b>	<b>1 574 690.64 €</b>

**➤ BAIL COMMERCIAL DU FUTUR COMMERCE : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les démarches entreprises ont permis de rencontrer un couple désireux reprendre la boulangerie.

Il propose que soit signé un bail commercial avec eux.

Il rappelle qu'il s'agit de bâtiments situés au 18 rue du Général Charette cadastrés AD 197 comprenant un local désigné partie boulangerie pâtisserie et un local désigné partie snacking. Il propose que soit signé un bail commercial avec le représentant et le gérant de la société ENFINCHEZNOUS, Monsieur BANVILLE Frédéric.

En outre, pour tenir compte du marché locatif commercial sur le secteur et de la reprise d'une activité de boulangerie-pâtisserie-snacking, la commune a souhaité encourager cette installation dans les conditions suivantes : il est consenti un bail commercial 3x6x9, pour une durée de neuf ans, avec application d'un loyer mensuel bloqué les trois premières années d'exploitation, à savoir : 4 800 € par an.

Par la suite, il sera fait application de la variation de l'indice des loyers commerciaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition présentée,
- DONNE son accord pour la signature d'un bail commercial 3x6x9 années à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour que soit mise en place ladite convention auprès de l'office notarial de Challans et pour signer tous les documents relatifs à cette installation.

**➤ FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : APPEL DE FONDS 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'appel de fonds concernant la participation financière de la commune au fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Il propose pour l'exercice 2023 de renouveler la participation de la commune à 685,00 €.

Cette participation sera versée sur le compte de la parierie départementale, les services départementaux procéderont ensuite à l'émission du titre de recette correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la participation de la commune à hauteur de 685,00 €.

**➤ CONVENTION OGEC : AVENANT 2**

Conformément à :

- La loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009,
- La circulaire n°2012-025 du 15 février 2012,
- L'article L 442-5 du code de l'éducation ;

Monsieur le maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses de fonctionnement des classes de l'école privée Saint Michel est assurée dans les mêmes conditions que celles des classes de l'école publique.

La convention de forfait communal des classes sous contrat d'association souscrite le 5 mai 2021 pour une durée de trois ans, a été établie selon un forfait communal qui doit être réévalué chaque année.

Le coût moyen d'un élève de l'école publique en 2022 a été évalué à 922,32 euros.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de fixer à 922,32 euros le montant du forfait communal versé à l'école privée Saint Michel par an par élève de Touvois pour l'année scolaire 2023-2024 et de signer un avenant dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT comme forfait communal un montant de 922,32 euros par élève de l'école Saint Michel versé pour l'année scolaire 2023/2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec la directrice de l'école Saint Michel et la Présidente de l'OGEC Saint Michel.

**➤ HABITAT/LOGEMENT SOCIAL : ADHESION A L'OUTIL IMHOWEB**

Madame Flore GOUON, adjointe informe le Conseil Municipal que la commune prévoit de se doter de l'outil départemental de gestion IMHOWEB, fichier commun de la demande locative sociale.

Cet outil permettrait éventuellement d'enregistrer directement les demandes de logement social et surtout d'accéder aux demandes déjà existantes sur le territoire et aux statistiques locales et départementales. Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'outil IMHOWEB et de signer la convention de gestion et la charte de déontologie, afin de devenir lieu d'enregistrement et d'accéder à l'outil IMHOWEB.

L'outil est mis à disposition de la commune sans frais d'adhésion, hormis ceux liés à la formation à l'outil des agents administratifs (soit 2 jours de formation à 200 € par jour et par personne (+ les frais de déplacements)).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à l'outil départemental de gestion IMHOWEB selon les conditions définies ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion et la charte de déontologie afin de devenir lieu d'enregistrement et d'accéder à l'outil IMHOWEB.



➔ **Alain PINABEL**  
**Adjoint Bâtiments**  
**et Personnel**

Nous voici arrivés à mi-mandat, comme le temps passe vite...

Le projet phare de la commune étant la salle des sports, l'année 2023 devrait être synonyme de travaux.

La première étape sera le désamiantage avant l'intervention des différentes entreprises.

Affaire à suivre...

En ce qui concerne les travaux courants, si une longue liste a été présentée en commission finances, une partie a été reconduite en 2024, finances obligent ...

Ce qui a été retenu pour 2023 concerne la remise en état des toilettes proches de l'église à l'arrêt de bus.

De même, la remise en conformité des vestiaires et douches pour le personnel technique sera réalisée. Ces différents travaux seront effectués en interne par notre personnel.

L'éclairage public sera amélioré pour la route de l'église avec le remplacement des têtes de candélabres à LED.

La salle du Douavit : une étude énergétique a été réalisée pour améliorer la performance de cette salle. Au vu du montant financier à engager, il a été proposé au Conseil Municipal de ne pas lancer les travaux envisagés.

Afin de mettre à disposition des associations une salle de réunion optimale sur la commune, il a été proposé et validé par le Conseil Municipal de leur mettre à disposition la salle de motricité non utilisée par l'école pour la transformer en salle de réunion. Cette salle est neuve, équipée de toilettes aux normes, d'un escalier et surtout d'un ascenseur. Cette salle de réunion sera équipée de tables, de placards et d'une kitchenette.

La salle du Douavit pourra à terme être incluse à l'atelier municipal pour devenir le bâtiment des services techniques de la commune.

Les enseignants pourront disposer d'une salle de motricité équipée avec les équipements nécessaires pour les scolaires dans le cadre de la rénovation de la salle de gymnastique à l'étage de la salle des sports.

Un calendrier permettra de réserver cette salle dédiée à l'école et aux associations sportives.

Il me reste à vous souhaiter un très bel été 2023.



➔ **Jean-Paul GRONDIN**  
**Adjoint Voirie Environnement**

► **Investissements en matériels roulants**



Nous avons renouvelé récemment le tracteur et son équipement.

Le montant total s'élève à 45 600 € TTC. Le montant de cession de l'ancien tracteur s'élève à 11 000 € TTC.

Nous avons également procédé au reconditionnement du camion benne, l'investissement représente la somme de 7 226,57 € TTC.



Outillages techniques :

- Achat pour mise en conformité d'une cuve de stockage de carburant pour le tracteur d'un montant de 1 618,20 € TTC.

- Achat d'une petite tondeuse : 449 €.

### ► Aménagement sécurité routière

Programme financé par la commune. Travaux réalisés par l'entreprise Bodin :

- Plateaux ralentisseurs pour un montant de 30 483,00 € TTC.

Dans le cadre de réflexion au sein de la commission (aménagement) et le Conseil Départemental, nous avons mis en place ces plateaux ralentisseurs afin de limiter la vitesse et d'apporter plus de sécurité à tous les usagers de la voie publique : routes et trottoirs (piétons, cyclistes, automobilistes...).

Ceux -ci sont réalisés sur la RD 13 entrée-sortie de Touvois route de Legé ; la RD 65 rue de l'église, rue de Nantes entrée-sortie de l'agglomération ; la RD 54 route de Rocheserviére près de l'école Saint - Michel.



- Actuellement sur la route de Saint-Philbert de Grand-Lieu à proximité du garage Tulleau, dans un premier temps nous avons aménagé une écluse chicane pour réduire la vitesse. Cette réalisation est un aménagement test pour vérifier la faisabilité du rétrécissement de la chaussée.



- Radars pédagogiques : nous en avons installé deux. Ils sont situés l'un sur la route de Falleron et l'autre sur la route de Legé pour un coût total de 4 802,48 € TTC.

En campagne, nous avons fait un inventaire de la signalisation afin de faire le point sur la sécurité et d'envisager la mise en place future de nouveaux panneaux.

Avant tout, la commission continue à travailler sur la problématique de la sécurité routière. Nous y attachons beaucoup d'intérêt.

### ► Programme voirie intercommunale réalisé en 2022 :

- Reprofilage RD754 / Esière :	12 349,60 €
- Bois Rondeau / RD753 :	5 125,62 €
- Aménagement de chemins :	
o Passage à gué /Fréliné /Briscotière :	31 031,57 €
o Enduit : la Créancière /la Briscotière :	16 867,56 €
<b>Montant total TTC :</b>	<b>65 374,35 €</b>

### ► Infos propriétaires : déclaration des biens immobiliers



Puis-je faire la déclaration de mon bien immobilier sur la déclaration papier à envoyer aux impôts ?

Cette obligation déclarative est entièrement dématérialisée. Il n'y a donc pas de formulaire papier mis à disposition par le centre des impôts. Les contribuables non connectés à Internet ou qui ne sont pas en mesure de décaler en ligne peuvent contacter le centre des impôts fonciers pour accomplir cette formalité ou appeler le numéro d'assistance : 0809401401.

Si vous êtes propriétaire, il y a du changement cette année !

La taxe sur les résidences principales ayant été supprimée pour les contribuables en 2023 les propriétaires d'un bien immobilier ont une déclaration additionnelle à effectuer dans le cadre de leur déclaration d'impôts de cette année. Cela concerne tous les types de biens, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire, ou d'un bien loué ou vacant.

Les propriétaires doivent déclarer l'occupation de leur logement. Pour cela, ils pourront se rendre sur l'espace dédié "germesbiensimmobiliers" sur le site [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr)

Celle-ci doit être effectuée impérativement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### ► Horaires d'ouverture de la déchèterie de Legé au lieu-dit La Tournerie.

Lundi, mercredi et vendredi : 13h30/16h50

Samedi : 8h30/11h50 - Tel : 07 76 75 87 09

Un doute, une question ?

Service environnement intercommunal : 02 40 02 21 29  
[environnement@ccsudretatlantique.fr](mailto:environnement@ccsudretatlantique.fr)

## ► Démarches à suivre pour l'installation d'une filière d'assainissement non collectif – SPANC

### PHASE 1 : ETUDE / CONCEPTION

- ✓ **ETAPE 1 :** Le propriétaire se rapproche du bureau d'étude de son choix pour réaliser l'étude de sol et de filière qui préconise la/les meilleur(es) filière(s) adaptée(s)
- ✓ **ETAPE 2 :** Le dossier monté par le bureau d'étude est transmis au SPANC en y joignant le formulaire « Demande d'Installation d'Assainissement Autonome » à l'adresse suivante :  
 SPANC (Services Techniques) - ZI La Seiglerie 1 - 9, rue Ampère - BP13  
 44270 Machecoul-Saint-Même  
 02 40 02 21 29 - spanc@ccsudretzatlantique.fr
- ✓ **ETAPE 3 :** Le Projet monté par le bureau d'étude est instruit par le SPANC qui vérifie la conformité du projet au regard de la législation en vigueur. Cette prestation fait l'objet d'une redevance.
- ✓ **ETAPE 4 :** Le SPANC transmet le dossier
  - A la mairie qui le joint au dossier de permis de construire (pour les constructions neuves)
  - Au propriétaire (pour les réhabilitations)
- ✓ **ETAPE 5 :** Le propriétaire transmet le dossier du bureau d'étude à l'/aux entreprise(s) de son choix pour obtenir un chiffrage de la réalisation des travaux.

### PHASE 2 : REALISATION

- ✓ **ETAPE 6 :** Lorsque la date de la réalisation des travaux a été fixée, le propriétaire en informe le SPANC le plus tôt possible pour programmer la visite de contrôle :
  - Soit en retournant le formulaire « déclaration de commencement de travaux »
  - Soit par téléphone : 02.40.02.21.29

*Important : le contrôle de réalisation est effectué par un agent du SPANC en tranchée ouverte.*

- ✓ **ETAPE 7 :** Lors du contrôle de réalisation en tranchée ouverte, le technicien d'installation de la filière d'Assainissement Non Collectif ont été réalisés en conformité avec la législation en vigueur. Cette prestation fait l'objet d'une redevance.
- ✓ **ETAPE 8 :** Le SPANC émet un avis sur la conformité des travaux et remet

Mettre l'article du Spanc dans un encadré, cela devrait suffire pour faire la distinction avec l'article de Flore;

Enlever le titre : TECHNOLOGIES NOUVELLES

## TECHNOLOGIES NOUVELLES



➔ **Flore GOUON**  
Adjointe aux Technologies Nouvelles

### ► Nouveaux équipements

Au Budget 2023, les équipements suivants ont été validés :

- A la mairie : la mise en place d'une version Windows 2022 afin de rester compatible avec les logiciels spécifiques aux communes.
- A l'école Aquarelle : cinq nouveaux ordinateurs en remplacement des cinq derniers ordinateurs devenus obsolètes.
- Un nouveau copieur pour la mairie. L'ancien copieur de la mairie remplacera celui du Périscolaire et l'ancien copieur du Périscolaire sera installé à la salle du Douavit pour une mise à disposition des associations de Touvois.

► Accès aux droits et au numérique

**LE LIEN  
BUS D'ACCÈS AUX DROITS  
ET AU NUMÉRIQUE**



Où : Ces permanences se déroulent dans des salles en raison d'un retard de livraison du bus.

**COMMENT NOUS RENCONTRER ?**

Notre objectif est d'aller à la rencontre des citoyens n'ayant pas accès au numérique et d'apporter une aide dans toute démarche d'accès aux droits.

Comment : Avec ou sans RDV



**Un véhicule pleinement équipé et aménagé**

- ✓ Un bus équipé d'un espace d'échange
- ✓ Espaces de confidentialité
- ✓ Connexion à internet
- ✓ Ligne téléphonique dédiée
- ✓ Equipements informatiques



**02 51 80 30 46 / udaf44.fr**

**GRATUIT**

**Qui peut nous contacter ?**

- ✓ Vous-même
- ✓ Un proche
- ✓ Un voisin
- ✓ Un professionnel
- ✓ Un commerçant

**CALENDRIER 2023**

**MATIN**  
10H-12H30

**APRÈS-MIDI**  
14H-16H30



**Pour connaître le lieu de permanence**  
Contactez : 02 51 80 30 46

**MARDI 16 MAI**

**CORCOUÉ  
TOUVOIS**

Changer et mettre la date de juin

**UN BUS PRÉSENT À ÉCHÉANCES RÉGULIÈRES SUR UN LIEU CENTRAL**

**Accès aux droits et au numérique**

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Accompagner à la recherche en ligne d'un emploi ou une formation
- Accompagner son enfant à l'usage du numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte
- Echanger avec ses proches
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
- Former aux démarches en ligne (Pôle Emploi, Caf, MSA, Ameli, Impôts, Banque, Parcours sup, Préfecture, Carte grise permis, Carsat, Mairies)
- Aider à trouver les pièces nécessaires pour une demande de Microcrédit
- Expliquer les formats de fichiers PDF, JPEG, etc
- Apprendre à numériser et imprimer
- Sensibiliser à la vérification des sources (Fakenews, etc)

**Un conseiller numérique**



**Un chargé d'information**

- Informer, Ecouter et Orienter (Santé, Handicap, Logement, Education, Vie de famille,...)
- Informer sur les dispositifs d'aides existants

**02 51 80 30 46**

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE

2 IMPASSE DE L'ESPÉRANTO À SAINT-HERBLAIN 44956 NANTES CEDEX 9

02 51 80 30 00 / Info@udaf44.asso.fr / udaf44.fr

► **FRANCE SERVICES Legé**

Emploi, Famille, Finances, Justice, Retraite, Santé, les titres sécurisés comme les CNI, passeports, cartes grises, etc.

Adresse :  
France Services Legé  
10 Rue de la Chaussée  
44650 - Legé (face à la Mairie)

Téléphone : 02 28 01 84 87.

Un service public de qualité et de proximité ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 ainsi que les mardis et jeudis de 9h à 12h30.

N'hésitez pas, les Touvoisiennes et Touvoisiens ont accès à cette structure qui facilitera toutes vos démarches administratives.

**Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?**



**PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

## ► Animaux trouvés et perdus

La mairie va s'équiper d'une cage de transport ainsi que des gants de protection pour les animaux errants afin de les emmener en toute sécurité au refuge de l'Arche de Noé.

Nous remercions les personnes qui diffusent sur les réseaux les photos d'animaux trouvés afin de retrouver leurs propriétaires.

Cependant, nous rappelons à chaque propriétaire d'animal de compagnie que ceux-ci doivent être pucés ou tatoués ou au minimum porter un collier avec les coordonnées de leur propriétaire.



### ➔ Valérie SORIN Adjointe Enfance Jeunesse

#### ► Le Relais Petite enfance fête ses 10 ans

Pour fêter ses 10 ans d'existence, le Relais Petite Enfance (R.E.P.) organise, en partenariat avec le multi accueil "Graines de Soleil", un après-midi d'animations le samedi **1<sup>er</sup> juillet de 14h à 18h**, au centre des visitandines de Legé :

Ateliers sensoriels, jeux en bois, sculpture sur ballons, exposition sur le métier d'assistante maternelle et bal familial.

Ce temps festif est ouvert aux familles et aux professionnels de la petite enfance.

Le Relais Petite Enfance est le lieu ressource pour l'accueil du jeune enfant.

C'est un espace d'informations, de rencontres et d'échanges. Il s'adresse à la fois aux parents et aux assistantes maternelles.

Il aide les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil, il facilite la mise en relation avec les assistantes maternelles et les accompagne dans leur rôle de particulier employeur.

Pour les assistantes maternelles et les employés à domicile, il propose des informations et des conseils sur leur statut et les formations, et organise des animations avec les enfants accueillis.



#### Agenda du relais petite enfance à Touvois pour les assistantes maternelles, sur inscription :

- **Judi 8 juin** : matinée rencontres au Périscolaire de 10h à 11h30.
- **Judi 22 juin** : matinée éveil musical avec Nadège Rigalleau au Périscolaire de 10h à 11h30.
- **Judi 6 juillet** : matinée extérieure au parc de jeux de 10h à 11h30 + pique-nique.

Les matinées d'éveil sont ouvertes aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile accompagnées des enfants gardés non scolarisés.

#### Agenda pour les parents :

- **Lundi 5 juin** : matinée enfant-parent de 9h30 à 10h30 au complexe sportif à Legé, dojo (pieds nus + tenue confortable) sur inscription.
- **Samedi 1<sup>er</sup> juillet** : fête des 10 ans des services petite enfance de 14h à 18h au centre des visitandines à Legé.
- Samedi 7 octobre : matinée enfant-parent de 9h15 à 10h15

(18 mois-3ans), de 10h30 à 11h30 (0-18mois) au complexe sportif à Legé, dojo (pieds nus + tenue confortable) - sur inscription.

- **Judi 12 octobre** : conférence sur le sommeil avec Caroline Decré (infirmière puéricultrice spécialiste du sommeil) au centre des visitandines à Legé de 9h30 à 10h30 - sur inscription.

#### Contact : Séverine Bourasseau

Relais Petite Enfance - 3, rue Jules Ferry - 44650 Legé

Tel : 02 28 07 60 26 - rpe@ville-lege44.fr



# ECOLE PRIVÉE SAINT-MICHEL



## ► Poursuite du projet "Autour du monde"

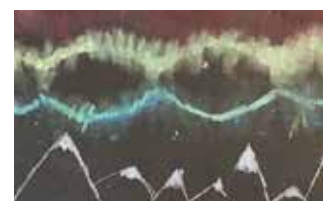
Depuis le début de l'année les enfants travaillent sur le thème « autour du monde » que ce soit dans le cadre de leurs lectures suivies, en découverte du monde, en productions écrites...

Découvrir des lieux, des paysages, des monuments, des façons de vivre, de se nourrir...

Voici quelques traces de nos travaux réalisées au gré de nos voyages virtuels.

Vous en reconnaîtrez certainement !

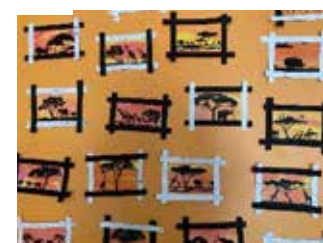
### Départ pour l'Europe :



### Traversée de l'Atlantique :



### Continuons par l'Afrique !



## ► Temps fort solidaire et vivre ensemble : Solidarziou samedi 25 mars 2023



Cette année, l'école a choisi d'aider l'association SOLIDARZIOU qui aide les enfants et les femmes veuves du village de Ziou au Sud du Burkina Faso. Ange et Denyse sont venus à l'école pour nous faire part de leur expérience et de leur voyage dans ce village. Avec des diaporamas adaptés aux enfants, des objets rapportés du village, ils ont pu sensibiliser les enfants et leur faire découvrir un autre mode de vie tout en mettant l'accent sur les difficultés rencontrées par cette population.

Les séances avec les enfants se sont poursuivies avec les parents de l'école invités à partager deux boissons originaires d'Afrique : le bissap et le gingembre au citron, réalisées par Ange et Denyse avec des produits directement envoyés de Ziou. Délicieux !

Cette fois pour aider et montrer que nous sommes solidaires des habitants de ce village dont les conditions de vie sont beaucoup plus difficiles que chez nous, les enfants ont cherché des parrains qui ont sponsorisé des temps de course.

Prévu initialement le 14 avril, le cross solidaire a été reporté au 4 mai.

## ► Rendez-vous avec le CPIE

Les animateurs sont venus pour expliquer aux enfants l'intérêt du compostage. Ateliers, échanges, découvertes des petites bêtes qui travaillent... C'est important de faire son compostage !



## ► Soirée chants "Autour du monde" - vendredi 10 mars

Toujours en lien avec notre projet d'année, les enfants ont présenté à leurs familles les chants qu'ils ont appris avec Mélanie Launay, dumiste et chef de chœur, de Musique et Danse 44.

Pendant plusieurs semaines, ils ont répété, se sont entraînés... et le résultat était à la hauteur des efforts fournis. Un très bon moment de convivialité !



### ► Spectacle offert par la commune

Cette année, l'équipe municipale a choisi d'offrir à tous les élèves un spectacle de magie présenté à l'espace de cinéma de Legé.

Les élèves ont apprécié !

Merci à l'équipe municipale aux noms de tous nos élèves.



### ► Spectacle offert par l'APEL



Grâce aux manifestations organisées toute l'année, l'APEL a offert un spectacle à tous les enfants de l'école sur le thème "Autour du monde".

### ➤ L'IFAC

#### Horaires d'ouverture de la Barak'ados

##### En période scolaire :

- Tous les mercredis de 14h00 à 18h00
- Tous les vendredis de 18h30 à 22h30 (pour les 14-17 ans)
- Tous les samedis de 14h00 à 19h00

##### Pendant les vacances :

- Tous les jours du lundi au vendredi en fonction du programme des animations proposées pendant les vacances.

##### Fermeture du service :

- Du samedi 13 mai inclus au mardi 23 mai inclus.
- Du Lundi 7 août au vendredi 18 août.
- Et sur les Vacances de Noël.

#### Les évènements à venir

- Une sortie au Puy du fou a été organisée le jeudi 20 avril, à partir de l'autofinancement "brioche" réalisé en début d'année ; 22 jeunes sont partis pour 10 €.
- Un tournoi de football inter structure jeunesse a eu lieu le jeudi 25 avril dans le cadre du projet BPJEPS de Florian, animateur stagiaire jeunesse.
- Une vente de saucissons en porte à porte est prévue pour Juin pour financer les projets des jeunes
- A partir de juin, tous les mercredis après-midi, les jeunes

qui entreront en 6<sup>ème</sup> à la rentrée ou âgés de 11 ans ont la possibilité de venir à la Barak'ados.

- Un après-midi portes ouvertes et animation famille aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet à la Barak'ados, projet tenu par les jeunes.

- Le séjour mutualisé de cet été, initié par les jeunes de Touvois et Saint Etienne de Mer Morte aura lieu du 24 au 28 juillet 2023, 12 places.

-Un projet jardin partagé est en cours de réalisation en partenariat avec l'EHPAD de Touvois.

#### Communication

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook : Ifac Touvois Enfance Jeunesse

Snapchat : Barak'ados Touvois

Instagram : Barak'ados Touvois

Devroë Ludovic, responsable jeunesse est labellisé Promeneur du Net. Dans ce cadre il est disponible sur les réseaux sociaux afin d'échanger avec les jeunes et les familles sur les différentes problématiques. N'hésitez pas à le contacter pour plus d'informations.

Facebook : Ludovic Devroë Barak'ados Touvois

Instagram : ludodevroë

**Pour plus d'informations vous pouvez joindre le responsable jeunesse, Devroë Ludovic, au 06 77 38 37 03 ou par mail : [jeunesse.touvois@utno.ifac.asso.fr](mailto:jeunesse.touvois@utno.ifac.asso.fr)**

# ÉCOLE PUBLIQUE L'AQUARELLE



## ➔ LES ÉLÈVES VOYAGENT DANS LE TEMPS



Dans le cadre de leur projet sur l'histoire, les élèves de la moyenne section au CM2 ont commencé leur voyage dans le temps par une sortie au parc du Préhisto'site du Cairn puis, rejoints par les petites sections, ils ont poursuivi leur aventure en avril, à l'époque médiévale en allant découvrir le château de Tiffauges.

Lors de leur voyage en Préhistoire, les élèves ont participé à différents ateliers autour de la musique ou des outils et certains élèves se sont glissés dans la peau d'un archéologue le temps d'une fouille archéologique.



Pour l'époque médiévale, ils ont pu marcher dans les traces des soldats du château en montant dans le mâchicoulis et sur le chemin de ronde. Ils ont également visité le cellier du château sous la grande salle aujourd'hui en ruine, découvert les armes de guerre des fantassins et des chevaliers, mais aussi la vie dans le château grâce à un film immersif en 3D.



## ➔ CHORALE DE L'ÉCOLE



Le lundi 15 mai, dans la salle de la cantine, aura lieu la représentation de la chorale de l'école composée des élèves du CP au CM2 autour du thème de l'école. Ce sera l'occasion pour eux de montrer à leur famille les différents chants appris tout au long de l'année.

## ➔ LES ÉLÈVES VOYAGENT DANS LE TEMPS

Tous les élèves de l'école ont participé à une projection dans le cadre de la fête du court métrage.

Ils se sont également rendus au cinéma de Legé à deux reprises : dans le cadre du Festival Terre d'Ailleurs puis pour assister à un spectacle de magie organisé par la mairie.

L'espace de Retz a accueilli toutes les classes lors de divers spectacles («Merveille(s)» pour les PS-MS, «Petits contes orientaux» pour les élèves de la MS au CE2, «dans la jungle» pour les CM1-CM2 et «mangeur de lumière» pour les CE2-CM1-CM2.



## ➔ ATELIERS INTERCLASSES



Lors de cette 4<sup>ème</sup> période, les élèves d'élémentaire ont participé à des ateliers encadrés par les enseignants et des parents volontaires autour de jeux de société et de productions plastiques en lien avec la mythologie et l'histoire.





➤ **Anne BOIZIAU**  
Adjointe Communication,  
animations et vie associative

## ➤ BIBLIOTHÈQUE DE TOUVOIS

### Du nouveau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023

La gratuité a été votée par le Conseil Municipal.

La mise en réseau permet une plus grande offre de livres, ce qui favorise une circulation importante entre les 9 bibliothèques à travers les « navettes ».



Les bénévoles de la bibliothèque, ainsi que les lectrices et lecteurs sont satisfaits du bon fonctionnement de ce nouveau service.

Aussi, n'hésitez pas à venir à la bibliothèque aux heures de permanence de 10h à 12h les mercredis et samedis.



## ➤ L'AGE D'OR

L'Association L'Age d'Or a réuni tous ses adhérents lors du repas de Noël du 3 décembre 2022.



Ce repas était animé par un groupe musical « La Belle Equipe ». Cette prestation offerte par l'association a permis à tous de chanter et de danser sur des airs anciens et nouveaux.

Une assemblée générale a eu lieu le 11 février dernier avec les 72 adhérents autour d'un repas bien apprécié de tous.

Un diaporama a été diffusé à la fin du repas. Il a été élaboré à partir de la collection de cartes postales anciennes (d'avant 1900 jusqu'aux années 1950) appartenant à Roland Audoire et portant sur l'évolution des rues de Touvois. Roland a commenté le diaporama sur Touvois rue par rue.

Cette projection a été très appréciée et une ovation a été faite à Roland Audoire.

Un voyage sur le thème « Venez bon train en Charentes » est prévu pour le 8 juin 2023. La visite de Royan et les caves Jules Gautret seront suivies d'un repas à Arvert. Ensuite nous embarquerons dans le train des mouettes pour un parcours le long de la Seudre jusqu'à La Tremblade.

Le 23 septembre 2023 un loto sera organisé à la suite d'un buffet campagnard.

Pour toute adhésion, contactez :

**Jacqueline Brenelière (présidente)**

Email : [jacqueline.brenel@gmail.com](mailto:jacqueline.brenel@gmail.com)

Tél. : 06 01 77 52 79

**Françoise Boulesteix (trésorière)**

Email : [zoizic2023@gmail.com](mailto:zoizic2023@gmail.com)

Tél. : 06 63 61 53 68.



## ➤ LES RENDEZ-VOUS AU JARDIN

L'association Les Rendez-vous au jardin vous donne rendez-vous le **1<sup>er</sup> juillet au 4 La Gorsonnière à Touvois** pour un moment de partage et de convivialité **à partir de 17h**.

Dégustez des mets locaux, échangez avec les artisans, dansez au rythme de la batucada et participez à des ateliers en famille !

Une édition dédiée à l'expression artistique (scène ouverte, slam, rap, danse, théâtre etc.).

N'hésitez pas à vous inscrire pour partager votre talent !

L'entrée est gratuite, vous pouvez sinon choisir de faire un don à l'association. On se retrouve donc le 1<sup>er</sup> juillet !

Et retrouvez toutes les informations sur notre Facebook les rendez-vous au jardin et par mail à [lesrdvaujardin@gmail.com](mailto:lesrdvaujardin@gmail.com)



## ➤ FALLERON TOUVOIS BASKET CLUB

Une belle saison pour le FTBC !

La première phase du championnat s'est terminée fin décembre pour toutes les équipes jeunes et de nombreuses catégories sont montées dans le niveau supérieur. Toutes ont fièrement défendu les couleurs du FTBC sur les terrains chaque week-end.

L'équipe PRF (Pré-Régional Féminine), elle, avait terminé ses matchs aller sur une très belle note en se classant dans le top 3 ! Elle a maintenu ce cap sur le reste de la saison et a assuré sa montée en RF3 pour la saison prochaine.

De même, l'équipe seniors 2 montée en DF3 en seconde phase, se maintient à ce niveau pour la prochaine saison.

Quant à notre équipe U15 F1, montée en Inter-région en deuxième phase, elle a eu le privilège d'aller jouer à la salle du Prado de Bourges. Un moment privilégié pour les joueuses qui ont assisté dans la foulée à un match de ligue féminine.

Le lundi 10 avril s'est déroulé le traditionnel tournoi de Pâques. 41 équipes des catégories U9 à U15 se sont affrontées, sous un temps mitigé mais dans la bonne humeur. Environ 800 spectateurs sont venus les encourager tout au long de la journée. Lors de cette journée, nos jeunes pousses U7 (5 à 7 ans) ont pu jouer leur premier match lors de la pause du midi contre nos voisins de la Choltièrre devant une salle comble ! Quelle joie pour tous de pouvoir les découvrir !

Le FTBC remercie une nouvelle fois ses sponsors qui, grâce à leur soutien, permettent notamment le renouvellement de jeux de maillots pour nos jeunes joueurs.



## ➔ LE COMITÉ DES FÊTES



Le Comité des Fêtes inaugure l'arrivée de l'été avec le retour de « **la fête de la musique** » le **vendredi 16 juin à partir de 19h30 sur le site de la Barak'ados.**

Et surtout réservez dans votre agenda la date du **22 juillet pour notre traditionnel feu d'artifice**, offert par la mairie, avec notre repas festif. Bonne humeur et convivialité sont de rigueur.

Réservations sur le site « helloasso » à partir de début juin mais aussi à ce numéro 06 72 16 96 00 (Anthony CHARRIAU).

Pour cet évènement, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles (hommes ou femmes), n'hésitez pas à nous le faire savoir. Nous comptons sur vous.

Nous rappelons aussi notre service de location de matériel : Un percolateur de 125 tasses, un barnum de 8x5 m, ces ensembles une table et 2 bancs pour 10 personnes, une friteuse.

## VIE INTER-COMMUNALE

### ➔ RETZ'AGIR : APPEL À BÉNÉVOLES

**Vous souhaitez vous investir localement ?**

Rejoignez l'équipe de bénévoles de Retz'Agir.



Depuis 28 ans, Retz'Agir, structure de l'économie sociale et solidaire, a su s'adapter à l'évolution et aux besoins du territoire en développant des projets utiles en faveur des personnes touchées par le chômage.

Les bénévoles de l'association sont porteurs de valeurs humanistes et sociales fortes. Ils sont engagés auprès d'une équipe de professionnels et mènent une réflexion quant aux orientations de la structure et aux projets qui visent à redonner une place dans la société à chacun grâce au travail.

La dynamique de l'association passe par l'intégration de nouveaux membres. C'est dans cette optique que nous lançons un appel à toute personne motivée soucieuse d'apporter sa contribution, quelle qu'elle soit.

C'est toujours dans un esprit convivial que les bénévoles se retrouvent, partagent leurs idées et échangent leur point de vue. Chacun peut s'engager à hauteur de ses disponibilités.

Si le bénévolat vous tente, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis de vous présenter notre structure en détails.

**RETZ'AGIR – la Cour du Bois – 44270 Machecoul Saint Même**

**Tel : 02 40 02 36 28**

**E-mail : [communication@retzagir.fr](mailto:communication@retzagir.fr)**

**[www.retzagir.fr](http://www.retzagir.fr)**

Vous pouvez visualiser notre vidéo où nos salariés témoignent de leur expérience chez nous en cliquant sur le lien suivant :

<https://youtu.be/nRNv9P5xhY>

## ➔ MISSION LOCALE DU PAYS DE RETZ

**La Mission Locale du Pays de Retz est un relais d'information gratuit et de proximité !**

C'est un service public proche des jeunes et des employeurs.

**C'est pour qui ?**

**Vous avez entre 16 et 25 ans ?**

Vous serez accueilli, informé, orienté et aidé dans toutes vos démarches professionnelles et sociales.

Avec ses conseiller(e)s spécialisé(e)s et ses divers services, La Mission Locale du Pays de Retz vous apporte des solutions concrètes à vos questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le transport, le logement, la santé ou la citoyenneté.

**Nouveau : le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)**

C'est un accompagnement personnalisé en fonction du profil du jeune.

Tous les jeunes de moins de 26 ans qui ne sont pas en formation ou en emploi (ou en emploi moins de 15h/semaine) peuvent bénéficier de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi.

Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois pourra être versée en fonction de l'âge et sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activités faites.

**Besoin d'informations ?**

Contactez : Fany GUILLOU au 06 80 96 36 96

E-mail : fany.guillou@mlpaysretz.com

Site : www.mlpaysretz.com



**Permanence à la Mairie, 18 rue de Nantes : les 1<sup>er</sup> vendredis de chaque mois (sur rendez-vous).**

## ➔ CINE LEGÉ



C'est dans une salle rénovée, aux fauteuils rouges, que Ciné-Légé a repris son rythme de croisière : 4 ou 5 films par semaine, des films grand public, d'autres « Art et essai », en VF (Version Française) et/ou VOST (Version Originale Sous Titree), 8 à 10 séances du mercredi au dimanche soir, à 18h (idéal les soirs d'hiver ou de pluie) ou 20h45 (parfait les soirs d'été) le samedi et dimanche. C'est aussi des séances spéciales : scolaires dans le cadre des opérations départementales « École ou Collège au cinéma », séances pour les Aînés (EPHAD), soirée espagnole en mars avec l'association de jumelage « As Neves », festival « Terres d'ailleurs » en novembre avec Cinémachecoul. Bref, il y en a pour tous les goûts. La programmation sur quatre semaines suit de près les sorties nationales ; les films dont on parle passent très vite à Legé.

CinéLégé c'est tout une activité souterraine qu'on ne soupçonne pas quand on s'installe dans le fauteuil en attendant que la salle s'éteigne. L'association Saint-Michel, plus d'une cinquantaine de bénévoles, gère et anime ce cinéma, de la programmation à l'ouverture des portes en passant par la conception, l'impression et la diffusion des programmes, la projection en cabine, et la caisse dans le hall, sans oublier la gestion et l'administration.

CinéLégé fait le maximum pour inciter les spectateurs à venir le plus souvent possible au cinéma : une salle rénovée, plein centre ville, un équipement haut de gamme, un choix de films variés, des horaires adaptés et des prix attractifs.

Tous les renseignements pratiques : programmation, horaires, tarifs (plein, réduit, abonnement, etc.), et plus encore, sont sur la plaquette distribuée, sur le site « cinelege.com » ou en flashant le QRcode ci-dessous.

CinéLégé est aussi présent sur Facebook.



Francis BARIL

## ➤ ÉTAT-CIVIL

# NAISSANCES

ALLIN Liv Mélissa .....02/11/2022  
 CHOUIN CHAPUT Lyënzso .....01/12/2022  
 DUBARRY Camille .....16/12/2022  
 ATY Mahé .....19/12/2022  
 DUREAU SALMON Ezzio.....18/03/2023



# DÉCÈS

Madame CHARRIAU née GUILBAUD Raymonde... 26/10/2022  
 Madame GUILLOU née ROUSSEAU Marthe ..... 30/11/2022  
 Madame TESSIER née CHIFFOLEAU Yvette ..... 01/12/2022  
 Monsieur SABRAZAT Jean-Luc ..... 02/12/2022  
 Madame GUILBAUD née MORISSEAU Arlette ..... 10/12/2022  
 Madame LUNAY née LEITA Christiane ..... 14/12/2022  
 Madame VALLET née BONNEAU Yvette..... 30/12/2022  
 Madame GUILLONNEAU née GUILBAUD Marguerite . 10/01/2023  
 Monsieur ROSSARD Charles ..... 13/01/2023  
 Monsieur LHOMELET Joël ..... 16/01/2023  
 Monsieur PRIN Charles ..... 21/01/2023  
 Madame CHAUVET née ROUSSEAU Armance..... 01/02/2023  
 Monsieur BIRON Albert..... 05/02/2023  
 Monsieur LEME Nicolas..... 05/02/2023  
 Madame PRAUD née RAVELEAU Yvonne ..... 26/03/2023  
 Monsieur BLANCHARD Joël ..... 24/03/2023

# MARIAGES



GIRAUD Franck et DUGAS Céline ..... 21/04/2023

# MANIFESTATIONS



## JUIN 2023

Jeudi 8

**Voyage sur le thème "Venez bon train en Charentes"**  
Organisé par le Club l'Age d'Or

Mardi 13

**UDAF 44 (Union Départementale des Associations Familiales)**  
Accès aux droits et au numérique

Vendredi 16

**Fête de la musique**  
Organisée par le Comité des fêtes sur le site de la Barak'Ados  
à partir de 19h30

Samedi 17

**Fête - Kermesse de l'école Aquarelle**

Dimanche 18

**Fête - Kermesse de l'école Saint-Michel**

## JUILLET 2023

Samedi 1<sup>er</sup>

**Marché & Guinguette (entrée libre)**  
Organisé par "Les Rendez-vous au Jardin" à partir de 17h  
Lieu : n°4 La Gorsonnière

Samedi 22

**Feu d'artifice et repas à thème organisée par le Comité des fêtes**

## SEPTEMBRE 2023

Mercredi 13

**Réunion des associations Touvoisiennes**  
Salle des fêtes à 20h

Samedi 23

**Buffet campagnard suivi d'un loto**  
Organisé par le club de l'Age d'Or

## NOVEMBRE 2023

Samedi 11

**Cérémonie de commémoration du 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918**

Samedi 11 & Dimanche 12

**Fête des Comités de Jumelages dans les communes de Legé et Machecoul-Saint-Même.**

Samedi 25

**3<sup>ème</sup> Marché de Noël**  
Organisé par le Comité des fêtes et la Municipalité

**PROCHAIN BULLETIN : Date de remise des éléments au plus tard le 15 octobre 2023.**  
**Passé ce délai, aucun article ne sera intégré dans ce prochain numéro.**  
Merci d'envoyer vos articles : [bulletincommunal@touvois.fr](mailto:bulletincommunal@touvois.fr)

